

Des économies et des États en Afrique francophone :

pour comprendre l'interventionnisme*

Bernard CONTAMIN** et Yves-André FAURÉ***

La décennie quatre-vingt a été celle de la remise en cause des interventions économiques de l'État. Si cette orientation reste très controversée dans les pays industrialisés, dans les pays du tiers monde, en revanche, la dénonciation d'un État omniprésent (sinon omnipotent) dans le domaine économique a été reprise par l'ensemble des courants de pensée. Pour les libéraux, les interventions publiques cassent les mécanismes du marché et étouffent les initiatives individuelles qui constituent, à leurs yeux, le ressort fondamental du dynamisme économique (1). Dans une perspective marxiste, l'État apparaît avant tout comme un vassal du capitalisme international et son action conduit à accentuer la dépendance extérieure et à renforcer les blocages d'un véritable développement (voir, notamment, GODIN, 1986). Si une certaine légitimité économique est reconnue à l'État-relais, son inefficacité et son surdéveloppement n'en sont pas moins soulignés avec insistance.

Cette convergence des critiques accrédite la thèse qu'il n'y aurait rien à attendre de bon de l'État et du secteur public d'une façon générale. Devant l'ampleur et la persistance de la crise économique, le modèle libéral apparaît comme la seule orientation réaliste. Comme le souligne LHÉRITEAU (1986 : 154) la stratégie du Fonds monétaire international (FMI) a été facilitée par l'absence d'une conception

(1) Citons, à titre d'exemple discutable mais brillant, SORMAN (1987).

* Ce texte a été initialement préparé pour le colloque « Les Afriques francophones depuis leurs indépendances », Saint Anthony's College, Oxford, 1988. Il paraîtra en anglais, dans une version sensiblement réduite, dans un ouvrage collectif.

** Économiste, Orstom, 04 BP 293 Abidjan.

*** Socio-économiste, Orstom, département Sud, 01 BP 182 Ouagadougou Burkina-Faso.

alternative générale, cohérente et suffisamment opérationnelle par rapport à l'idéologie libérale.

Inscrite dans ce contexte général, la remise en cause de la place et du rôle de l'État dans les pays de l'Afrique subsaharienne est particulièrement radicale. L'intensité de la dénonciation y est accentuée à la fois par la faiblesse du secteur privé national qui conduit à attribuer à l'État le « monopole » de la responsabilité interne de la crise, et par le fait que cette crise s'accompagne en certains endroits de pénuries alimentaires. Cette image particulièrement défavorable dépasse la simple réalité des chiffres qui, globalement, ne semblent pas faire apparaître une présence moyenne de l'État beaucoup plus accentuée dans les pays du sous-continent que dans d'autres régions du monde. En effet, dans ces pays, selon la BANQUE MONDIALE (1987 : 277), les dépenses des administrations centrales représentaient, en 1985, 23,7 % du produit intérieur brut (PIB) contre 23,3 % pour l'ensemble des pays du tiers monde. Il faut néanmoins souligner que ces taux s'élevaient respectivement à 16,6 % et à 19,3 %, en 1972; cela révèle une croissance plus forte de l'intervention étatique au sud du Sahara. Mais, en la matière, la plus grande prudence est de rigueur : d'une période à l'autre, d'un pays à l'autre, les définitions sont loin d'être homogènes, les données statistiques sont assez peu rigoureuses et les significations multiples selon, notamment, la nature des dépenses publiques (transferts, interventions, sécurité et défense, etc.).

L'importance et la variété des réformes publiques introduites depuis quelque temps et accompagnées d'un élan doctrinal de remise en cause du rôle des États conduit communément à assimiler restructuration du secteur public et désengagement de l'État à un « dégraissage » de la puissance publique. Cet « ajustement par le bas » mis en œuvre, force a été de reconnaître la permanente nécessité d'interventions publiques. « Comme le marché est rarement parfait, l'État doit parfois faire certaines mises au point » rappelait la BANQUE MONDIALE (Bird) (1987 : 8) dans son rapport pour l'année 1987, c'est-à-dire avec une prudence assez tardive par rapport aux réformes brutales qu'elle a encouragées ou qu'elle a initiées. Cette affirmation très générale est précisée par des propositions révélatrices d'une recherche de compromis et d'un désir de s'accommoder ou de tenir compte d'une décennie de réformes « libérales » qui ont manifesté de sérieuses limites en matière de désengagement des États. Aussi, par exemple, la Bird finit-elle par concéder que si la protection des importations n'était pas une forme correcte d'intervention, elle constituait parfois la seule option et que, en plusieurs domaines, l'action économique de l'État se justifiait (BANQUE MONDIALE, 1987 : 9). Comme le soulignait de son côté HUGON (1987 : 20) à propos de Madagascar, les réformes en cours non seulement tendent à réduire la base économique de

l'État, mais elles risquent aussi de liquider ses fonctions macrorégulatrices, notamment dans le tissu social. Tout se passe comme si on voulait moderniser l'État comme on a voulu moderniser l'agriculture, c'est-à-dire en faisant table rase de l'existant et en cherchant à imposer une logique technicienne d'experts.

Il nous apparaît important, à la lecture de trente années de politiques de développement, non pas de chercher à tout prix à réhabiliter l'État, mais de mettre en valeur certains facteurs économiques et sociaux qui ont historiquement suscité, voire qui ont légitimé, des interventions publiques. Il s'agit également de jeter un regard sur la complexité des interactions entre l'État et la « société économique » (comme on parlerait de la « société civile »), en observant comment cet État peut être faible quand il paraît fort et, au contraire, se renforcer quand il semble se désengager. Mais avant de restituer ces mouvements isolés ci-dessous en trois périodes successives il semble nécessaire de rappeler la complexité des formes de l'interventionnisme économique africain ainsi que leur historicité dans les configurations sociales où elles se sont exprimées.

LA QUESTION DES INTERVENTIONS DE L'ÉTAT : FORMES ET FONCTIONS

Il serait *a priori* tentant de rapporter et, éventuellement, de faire coïncider les degrés d'interventionnisme des États africains avec les orientations de leurs régimes politiques et avec les proclamations idéologiques de leurs dirigeants. Sans doute existe-t-il une corrélation entre la marque doctrinale des gouvernements et le degré d'emprise économique qu'ils accordent ou assignent aux pouvoirs et aux administrations qu'ils contrôlent. Mais cette hypothèse ne rend qu'imparfaitement compte d'une caractéristique majeure de la situation analysée ici : un niveau d'interventionnisme étatique assez également répandu sur le continent qui transcende les régimes et les idéologies.

Donnons tout d'abord quelques précisions sur les formes principales que revêtent les interventions économiques étatiques. Il s'agit d'un simple repérage des modes d'expression de la puissance publique économique.

Les formes de l'intervention

L'existence de l'État se repère d'abord à son budget. Mécanisme complexe de prélèvements et de restitutions, l'ensemble des recettes et des dépenses constitue à la fois une condition et un effet des décisions d'intervention. Le dédale des documents budgétaires et la

difficulté d'obtenir des séries statistiques fiables traduisent la complexité des interventions, la lourdeur et les dysfonctionnements de l'État (dans une optique de critique libérale) et l'importance des enjeux (dans une perspective compréhensive).

Il est intéressant de remarquer que dans les publications du FMI, les informations sur les finances publiques en Afrique sont beaucoup plus complètes pour les pays anglophones que pour l'ensemble francophone (2). L'État mis en place par une administration coloniale d'inspiration jacobine serait-il moins bien organisé dans la tenue de ses comptes ? Ou bien serait-il plus secret ? Quoi qu'il en soit, et ceci est également en partie vrai pour les pays industrialisés, l'État se connaît mal. Des administrations centrales aux sociétés d'économie mixte, l'ensemble des budgets publics et parapublics constitue une nébuleuse dont il est difficile d'extraire des indicateurs statistiques simples. Ces incertitudes et cette sous-information interne aux secteurs publics s'expliquent en partie par les conditions mêmes dans lesquelles s'est opérée l'extension des interventions étatiques : plus souvent au coup par coup, de manière incontrôlée plus que programmée, au gré également, dans certains pays, des rotations rapides des groupes gouvernants. On ne saurait négliger aussi une autre cause de l'opacité des comptes de la puissance publique : l'extension du rôle économique des États, dans bien des cas, a résulté de pratiques et de décisions de dirigeants d'agences publiques, en principe placées sous l'autorité des gouvernants, mais qui fonctionnaient en réalité avec une grande autonomie. Prises de participations des sociétés nationales d'investissement ou des holdings d'État, filialisations en cascade, etc., ont alimenté ce foisonnement un peu anarchique et généré, chez les gouvernants et les organes administratifs centraux, une relative méconnaissance du périmètre exact de présence économique des États. L'un des résultats premiers et tangibles des politiques d'assainissement des finances publiques sera précisément — sous la pression de la Banque mondiale et du FMI particulièrement intéressés, après maints inventaires, recensements et bilans — de faire le point sur les comptes et les participations des États et d'avoir ainsi ce qu'on pourrait appeler, en empruntant au langage comptable et financier, une « consolidation » de la puissance publique, c'est-à-dire une meilleure transparence dans les rouages et mécanismes des États.

En Côte-d'Ivoire le budget de l'État *stricto sensu* pour l'année 1980 ne représentait que 65 % des dépenses du secteur public *lato sensu*.

(2) Dans le « Supplement on Government Finance » (FMI, 1986), qui dresse un bilan pour 128 pays de 1970 à 1984, le nombre d'années pour lesquelles des statistiques sont disponibles s'élève en moyenne à 13 pour les pays anglophones de l'Afrique subsaharienne et seulement à 6 pour les pays francophones.

Ce chiffre est passé à 41 % en 1985. C'est ainsi qu'à une diminution du budget de l'État de 22 %, de 1980 à 1985, correspond une augmentation des dépenses du secteur public de 24 % pour la même période (CONTAMIN et FAURÉ, 1990). On verra plus loin que ce paradoxe est en fait lié à la nature même d'une politique d'assainissement financier car l'apurement des situations implique, momentanément au moins, un plus grand engagement budgétaire de l'État.

Parallèlement, ou en liaison étroite avec leurs interventions financières, les États ont développé une réglementation de l'activité économique sur les différents marchés des biens et services (contrôle des prix, licences d'importation, etc.), du travail (salaires minimums, nationalisation des emplois), du capital (codes des investissements, licences d'installation, accès à certaines branches d'activité éventuellement réservé à des nationaux). Ce bourgeonnement législatif et réglementaire ne doit pas être exclusivement interprété comme autant de réponses techniques, administratives et économiques aux défis d'une jeune souveraineté en mal d'affirmation existentielle et aux nécessités d'un développement qu'on voudrait le plus rapide et le mieux maîtrisé possible. Il s'explique également par les intérêts bien compris des personnels dirigeants, des classes possédantes et des couches moyennes. Leur pouvoir, leur position dans la structure sociale et leur prospérité dépendent bien évidemment des moyens qu'ils savent ne pouvoir se ménager, pour l'essentiel, qu'au sein du jeune État moderne et à travers son extension. L'accroissement de sa place dans la société civile et économique est à la fois la condition et la conséquence, dans beaucoup de pays (avec des nuances évidemment de l'un à l'autre car les histoires politiques et les configurations sociales y sont particulières), de la montée en puissance et de l'enrichissement de ces groupes et catégories : transferts réalisés via l'État au bénéfice des classes moyennes et urbaines (importations à bas prix, subventions aux logements, aux denrées alimentaires, etc.), profits tirés par les groupes dirigeants des modes patrimonialistes de gestion de ressources publiques en expansion, etc.

Une troisième forme d'intervention est représentée par les entreprises publiques qui, au-delà des aspects purement financiers, constituent une prise en charge directe par l'État d'une partie du système productif. Si l'on dispose de très nombreuses analyses microéconomiques et notamment financières de ces entreprises, en revanche leur impact macroéconomique est mal connu. Leur difficulté à « disparaître » malgré l'ampleur de leurs déficits et l'insistance de certains bailleurs de fonds, interprétée comme l'expression de résistances d'arrière-garde, a révélé une sous-estimation des fonctions économiques assurées par ces entreprises. Cette attitude traduit également une méconnaissance des fonctions sociales et politiques qu'ont rempli ces entreprises publiques ; on n'insistera pas sur le fait

qu'elles ont été le terrain d'accueil de diplômés nationaux, de plus en plus nombreux sous l'effet d'une scolarisation croissante, et à l'égard desquels les autorités publiques avaient une espèce de « devoir d'embauche » du fait, dans la plupart des pays, de l'incapacité des secteurs « modernes » à absorber de telles compétences ou de tels titres et peut-être aussi, dans certains cas, de faire face aux appétits financiers de ces jeunes diplômés. Parallèlement, les entreprises publiques ont permis le recrutement et la domestication d'une clientèle politique à laquelle a pu se réduire, dans certains cas, la base sociale du pouvoir (voir, par exemple à propos du Mali, CONSTANTIN et COULON, 1979 : 132 *sqq.*)

Du plus d'État au moins d'État : histoire et paradoxes

L'évolution du poids des finances publiques dans certains pays de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA) ainsi qu'au Cameroun suggère une décomposition en trois phases du rapport de l'État africain à l'économie. La première, caractérisée par la montée en puissance de l'interventionnisme, correspond à une période de croissance économique, plus ou moins forte selon les pays. Les rentrées fiscales, notamment douanières, les revenus des Caisses de stabilisation et autres Offices de commercialisation ont permis le développement de l'appareil d'État et le démarrage de grands projets essentiellement agricoles. La seconde phase est marquée par une accélération, voire un emballement, de la « machine étatique » : dès 1975, au Sénégal, à partir de 1977, en Côte-d'Ivoire, et seulement au début des années quatre-vingt au Cameroun. La troisième et dernière phase fait apparaître une contraction qui correspond à la mise en place des programmes d'ajustement structurel. Le mouvement touche plus particulièrement les dépenses en capital. Mais, globalement, le poids relatif des masses financières publiques par rapport au PIB ne diminue que modérément et les niveaux restent élevés par rapport à ceux des années soixante.

Cette évolution d'ensemble paraît accrédi-ter la thèse selon laquelle l'une des causes de la crise que connaissent les pays africains réside dans le développement excessif des interventions publiques. Le reflux de l'État ne serait qu'un retour au « raisonnable ». Cette interprétation est fondée sur l'hypothèse d'un État fort, capable d'organiser et de contrôler un jeu subtil de distribution et de redistribution dans le cadre d'une logique clientéliste et néopatrimonialiste. Or, cette hypothèse qui renvoie à une conception de l'État-décideur souverain masque la complexité des interactions économiques, sociales et politiques entre l'État et la société civile.

Dans une perspective de restitution d'une réalité probablement plus complexe, trois hypothèses nous paraissent pouvoir être formulées :

— en premier lieu, si l'État a connu un développement aussi important, c'est en partie parce que s'est manifesté un « besoin » d'intervention. Il y a une logique économique du développement de la puissance publique. On peut avancer l'idée que le régime d'accumulation qui a prévalu dans l'ensemble des économies étudiées a suscité la mise en place d'un modèle de régulation générateur d'appels à l'État ;

— en deuxième lieu, la période d'accélération de l'interventionnisme est révélatrice d'un État faible, qui a notamment été débordé à l'intérieur par des entreprises publiques devenues de véritables empires autonomes et, à l'extérieur, par les établissements financiers occidentaux ou internationaux prompts à offrir, dans une période de recyclage des pétrodollars, maints crédits alléchants. Ce double processus a débouché sur un haut niveau d'endettement des pays ;

— en troisième lieu enfin, il apparaît que la logique de l'ajustement financier exige un État fort. La mise en œuvre de certaines mesures impopulaires, l'exercice de contrôles beaucoup plus rigoureux sont générateurs de nouvelles interventions étatiques.

Cette succession de trois phases ne doit pas faire oublier l'épaisseur historique du rôle de l'État dans l'économie. Les historiens de l'Afrique ont nettement mis en évidence que, loin d'être un caractère original d'États africains nouvellement indépendants, l'interventionnisme économique de ceux-ci était pour partie un héritage du régime colonial qui a pu être résumé, du point de vue des rapports administration-activité économique, comme un « extraordinaire laboratoire d'économie dirigée » (COQUERY-VIDROVITCH, 1983 : 16). Ce dispositif se caractérisait en effet par une forte intégration entre entreprises (européennes) et administrations des colonies au point, souvent, de dériver sur une confusion des pouvoirs politiques, juridiques et économiques. S'agissant par exemple du Zaïre, VELLUT (1983 : 49-79) a décrit minutieusement les effets de cette conjonction entre pouvoirs publics et intérêts privés qu'il propose de désigner par l'expression de « bloc colonial ». Dans tous les territoires sous domination coloniale, à quelques nuances près, l'intervention de l'autorité publique consistait à mettre en place un environnement économique favorable : élaboration d'un ordre juridique qui consacre la domination des uns sur les autres, réalisation d'équipements et d'infrastructures (portuaires, routières, ferroviaires, etc.), répression des révoltes et maintien d'un ordre conforme aux intérêts déclarés des entreprises, mobilisation violente de la force de travail, commandes publiques, subventions, interventions sur les cours des produits, etc. (voir, par exemple, GBAGBO, 1983 : 484 *sqq.*).

Cette historicité du rôle économique des États africains ne saurait être négligée dans l'effort de compréhension mené ici. Il se pourrait bien que ce passé n'en finisse pas de développer des effets actualisés

dans les conduites des dirigeants politiques du continent, peu enclins à s'en remettre au « marché » pour réguler l'activité économique interne ainsi que dans les difficultés qu'ils éprouvent à voir dans la chute des cours des produits primaires le résultat d'un ajustement entre offre et demande, entre production et consommation. Leur « culture économique » a été partiellement structurée sous le régime colonial. Dans cette période en effet, les acteurs économiques africains (planteurs, commerçants, artisans, négociants de produits, etc.) étaient parfaitement persuadés que les discriminations dont ils étaient victimes par rapport aux opérateurs et aux firmes européennes (en matière d'embauche de force de travail, de prix d'achat aux producteurs agricoles, de délai et de conditions d'approvisionnement, etc.) ne s'expliquaient certainement pas d'un point de vue économique, mais trouvaient leur raison dans leur subordination politique, prenaient leur source dans des différenciations statutaires elles-mêmes liées au rapport à l'État colonial. Peut-on prétendre que ces réalités et la conscience de ces réalités discriminatoires ont été totalement étrangères à la foi postindépendantiste placée dans l'État comme moyen de renverser cet ordre injuste et, au besoin, comme moyen de la prospérité (souvent recherchée avec frénésie) de ceux qui héritaient du pouvoir ou y accédaient ?

De plus, les conditions économiques dans lesquelles les indépendances « françaises » ont été mises en œuvre n'ont pu qu'accentuer la croyance en un État légitimement capable d'orienter les activités de production et d'échange : les accords négociés avec l'ancienne puissance coloniale ne garantissaient-ils pas aux nouveaux dirigeants, pendant quelques années, des débouchés « métropolitains » aux produits tropicaux, à la fois quant aux volumes et quant aux cours fixés de chaque campagne agricole, c'est-à-dire dans des conditions bien éloignées des réalités du marché ? Un tel dispositif a sans doute contribué à conforter la conception d'une économie légitimement administrée.

PHASE 1 : MONTÉE DE L'INTERVENTIONNISME ET APPEL À L'ÉTAT

Les économies francophones de l'Afrique subsaharienne se sont construites, depuis les indépendances, à partir d'un modèle de base identique. Entendu ici au sens de représentation simplifiée et non de norme idéalisée, ce modèle constitue l'infrastructure sur laquelle se sont édifiées des formules variées de stratégies de développement qui correspondaient à des spécificités nationales (richesses naturelles et en hommes, histoire coloniale, structures sociales et politiques, force ou faiblesse d'un secteur privé national, etc.) et qui débouchaient sur des performances très diverses. De l'histoire propre de chaque pays

se dégagent des caractéristiques communes qui ont constitué des facteurs d'uniformisation du rôle des États.

Le modèle de régulation : l'appel à l'État (3)

Le caractère extensif du régime d'accumulation, tant dans l'agriculture que dans l'industrie, confère à l'État un rôle déterminant. D'une façon générale la croissance de la production s'est appuyée sur deux secteurs moteurs :

— d'une part l'agriculture d'exportation qui constitue la source principale des revenus monétaires d'une population organisée majoritairement autour de petites exploitations familiales ;
— d'autre part une industrie de remplacement des importations de biens de consommation finale, à l'abri d'une forte protection douanière et fiscale qui implique en conséquence une activité législative et réglementaire de l'État. Cette industrie a été mise en œuvre, dans beaucoup de cas, par des entreprises étrangères.

L'existence de ressources minières ou pétrolières dans certains pays ne bouleverse pas l'architecture d'ensemble du modèle. Est alors disponible une manne qui augmente les possibilités de financement et qui peut favoriser l'abandon relatif de certains secteurs d'activité, notamment, de l'agriculture (le *dutch disease*). Mais, dans tous les cas, les incitations à l'innovation sont faibles. Dans aucun des pays on n'a assisté à un mouvement ample et durable d'augmentation de la productivité.

La production agricole a connu une certaine expansion, principalement par l'extension des surfaces cultivées. À ce sujet, l'exemple de la Côte-d'Ivoire est particulièrement clair. Ce pays, qui a connu depuis 1960 une remarquable croissance de sa production agricole, a réalisé cette performance sans connaître d'amélioration du niveau moyen de la productivité. Qu'il s'agisse du café, du cacao ou du coton, la tendance est identique : « l'essentiel des accroissements de production de coton est dû à des accroissements de surfaces ; cette caractéristique des systèmes extensifs rapproche le système coton-vivrier du système d'économie de plantation (café-cacao) » (MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION, 1986 : 54).

Ce type de croissance implique le développement rapide et massif des infrastructures, notamment de transport et de commercialisation,

(3) Une analyse dans la perspective de l'école de la régulation, telle que la présente BOYER (1987), dépasse le cadre de ce travail. Nous avons identifié et longuement utilisé, de notre côté, un « modèle subsaharien » qui met en évidence la fonction régulatrice des États (CONTAMIN et FAURÉ, 1990).

et, d'une façon générale, des opérations d'aménagement. Il y a donc appel pressant et constant à l'État. Certes cette fonction d'encadrement a été conçue de façon plus ou moins extensive, plus ou moins directive suivant les pays et, pour un même pays, suivant les périodes politiques ; les rapides changements — pacifiques ou violents — des équipes gouvernantes ont induit des inflexions dans les politiques économiques et de grandes variations, parfois, dans les missions dévolues aux structures d'État, ARHIN *et al.* (1985) en proposent un exemple très significatif à propos de l'ex-Haute-Volta. Les dirigeants qui se sont succédé dans tel ou tel pays ont pu, coup sur coup (quand ça n'était pas simultanément), favoriser la libre entreprise, décider de mesures de nationalisation, accorder la priorité à la petite exploitation familiale, encourager à la création de grands complexes agro-industriels, etc.

Comme les grands projets ont révélé leur relative inefficacité et surtout le niveau élevé de leurs coûts, la tendance actuelle est au retour à des missions plus strictement d'encadrement (voir, par exemple, COURADE, 1984 : 75-91). Mais quel que soit le dosage adopté, la fonction demeure et, en fin de compte, selon GRELLET (1986 : 248), « l'originalité de l'expérience ivoirienne ne tient peut-être pas tant aux prix incitatifs qu'elle offre à ses producteurs qu'à l'encadrement très actif du monde rural ».

Dans le secteur industriel le besoin d'État généré par la politique d'import-substitution est encore plus net. La protection du marché intérieur est considérée comme la condition du développement d'un appareil de production nationale dont la compétitivité n'est pas suffisante pour affronter la concurrence internationale. L'accumulation peut y être qualifiée d'extensive dans la mesure où il s'agit principalement de satisfaire un marché existant « captif » selon des techniques de production relativement stables. L'appel à l'État devient alors un principe de gestion ; l'objectif est de constituer et de maintenir une situation de monopole sur le marché national. Dans ce domaine également l'exemple de la Côte-d'Ivoire est très instructif. G. DURUFLÉ a pu observer que, dans l'industrie textile :

[...] profitant de leurs positions de force auprès de l'administration, les industriels sont parvenus à faire interdire l'importation de produits de bas de gamme et à imposer comme seul licite le niveau de qualité et le niveau de prix de leurs productions [...]. S'il ne rend pas compte de toutes les situations, cet exemple est un modèle largement répandu. (MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION, 1986 : 29) (4).

- (4) De même D'ALMEIDA (1986 : 73), membre de la mission de la Banque mondiale à Lomé, estime que « les investisseurs étrangers, conscients de la position forte qui est la leur face à des États empêtrés dans des difficultés économiques et financières, essaient de faire monter les enchères en demandant à bénéficier d'avantages fiscaux et d'exonérations en tous genres ».

L'industrie des pays de l'Afrique francophone est encore largement dépendante des capitaux étrangers et, en particulier, des capitaux en provenance de la France. Il est donc intéressant de noter que des entreprises françaises estiment que la priorité dans les réformes à entreprendre pour encourager les investissements est « dans l'amélioration des systèmes publics de garantie des investissements » (*Bulletin de l'Afrique noire*, 1988 : 12). On peut également souligner que le développement des participations des États dans les sociétés d'économie mixte s'explique par la volonté de contrôle manifestée par la puissance publique, mais aussi par le souhait des entreprises privées de bénéficier de la puissance protectrice de l'État. L'extension de la sphère publique dans le fonctionnement économique est aussi le produit de cette interaction. En effet, l'objectif des opérateurs privés, qui consiste à réduire leurs risques, notamment financiers, a généré un engagement symétrique de certains États sous forme de facilité d'accès au foncier, de réalisation d'équipements, de réglementations fiscales et douanières favorables, etc. La collusion des investisseurs privés et des pouvoirs publics représentait, pour les premiers, la garantie d'obtenir du crédit à taux préférentiel, d'arracher des exonérations fiscales, d'enlever des marchés publics, d'obtenir des intrants subventionnés, de faire même jouer l'aval de l'État dans leurs emprunts, etc. Non seulement, dans une telle situation, on est loin de vérifier la prétendue volonté des entrepreneurs privés de « voler de leurs propres ailes », indépendamment des tutelles publiques, mais surtout on peut remarquer que les intérêts privés peuvent avoir leur part, et leur responsabilité, dans la présence croissance des États dans la vie économique des sociétés africaines.

Une croissance de type extensif est nécessairement limitée dans l'agriculture par la rareté croissante des terres cultivables, dans l'industrie par l'étroitesse des marchés nationaux. Le passage à un modèle intensif est donc inévitable. La « transition » est difficile car elle suppose des modifications radicales de structures et de comportements (AMIRA-AFIRD, 1983). Par leurs tentatives de promouvoir l'innovation, les États ont cherché à provoquer cette transition. Mais les interventions qui peuvent avoir une certaine efficacité dans une accumulation de type extensif apparaissent inadaptées dans une perspective d'intensification.

Stimulés dans leur croissance par la conjonction de tous ces intérêts (appels des opérateurs économiques, besoins de forger des loyautés sociales et politiques, etc.), les États ont ainsi été conduits à trouver les moyens, notamment financiers, en vue de faire face à ces multiples engagements et contraintes, par exemple en suscitant l'augmentation tendancielle des prélèvements.

Préférence industrielle et besoins financiers de l'État

L'un des facteurs explicatifs des faibles performances des économies africaines réside, selon la Banque mondiale, dans la préférence accordée à l'industrie. Cette préférence, qui s'est traduite notamment par un déséquilibre des termes de l'échange interne au détriment de l'agriculture, a pesé dans l'orientation des dispositions fiscales. Pour financer leurs dépenses publiques, les États de l'Afrique francophone ont fait appel à deux catégories de ressources internes :

— d'une part, ils ont mobilisé des recettes fiscales, dont les droits de porte représentent une part importante — de l'ordre de 50 % pour les seuls droits de douane dans les pays de l'UMOA ;

— d'autre part, ils ont fait appel à des recettes d'origines diverses, qualifiées de non fiscales, qui proviennent en particulier des prélèvements effectués par les Caisses de stabilisation (38 % des ressources des administrations publiques en Côte-d'Ivoire en 1977).

L'évolution de ces modes de financement, de 1960 jusqu'au début des années quatre-vingt, n'a pas été uniforme (5).

La pression fiscale à l'importation (quotient des droits perçus et de la valeur des importations) a diminué dans les pays de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), à l'exception du Sénégal où le niveau était particulièrement bas. Cette pression se situe, en 1980, dans un intervalle qui va de 13 %, au Niger, à 29 %, au Burkina Faso. Dans les pays de l'Union douanière des États de l'Afrique centrale (UDEAC), après une forte hausse entre 1960 et 1970 due à l'harmonisation des fiscalités nationales, s'est manifestée une baisse de la pression fiscale qui n'a pas permis néanmoins de retrouver à la fin des années soixante le niveau de 1960. En 1978, la fourchette s'étalait de 23 %, au Tchad, à 42,4 %, au Gabon.

Pour une large part, ces mouvements de baisse s'expliquent non pas par une réduction des taux d'imposition mais « par la modification de la structure des importations au profit des importations de biens d'équipement et d'investissement, largement dédouanés » (MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION, 1982 : 47). C'est donc la conséquence directe des politiques d'aide à la création d'entreprises industrielles (ou agro-industrielles). La pression fiscale moyenne à l'exportation a diminué de 9,3 % à 4,7 % entre 1960 et 1980 pour l'ensemble des 13 pays étudiés. Mais dans la mesure où, que ce soit dans les pays de l'UDEAC ou dans ceux de la CEAO, les principales exportations

(5) Les données qui suivent sont extraites de l'étude du MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION (1982). L'analyse de ANDERSON (1987 : 4) confirme le « *gradual shift from the taxation of trade to the taxation of commodities and income* ».

ont subi une aggravation de tarifs, cette baisse est due également à des modifications de structure du commerce extérieur.

En revanche, on peut noter une aggravation de la fiscalité intérieure (taxes sur le chiffre d'affaires, sur la valeur ajoutée, etc.) et de la fiscalité directe (impôts personnels, sur les traitements et salaires, sur les profits, etc.). C'est ainsi que le niveau moyen de l'impôt sur le bénéfice des sociétés, pour l'ensemble des 13 pays francophones, est passé de 26,6 % en 1960 à 42,7 % en 1980. En outre, la multiplication des impôts complémentaires a renforcé l'aggravation générale et continue de l'imposition des sociétés depuis 1960; elle a entraîné une augmentation substantielle des rentrées fiscales, multipliées (en valeur réelle) par 76 au Congo (en raison également de l'augmentation importante de l'activité pétrolière), par 10 en Côte-d'Ivoire, par 5 au Cameroun. La préférence accordée à l'industrie est donc sélective et réservée aux entreprises qui bénéficient de dérogations dans le cadre du code des investissements.

Rappelons que la protection effective de l'activité d'une entreprise est également fonction des dispositions douanières qui concernent ses fournisseurs. Les droits perçus sur les intrants augmentent les coûts de production et par conséquent modifient la protection du produit fini. Une étude du FMI fait apparaître une très grande dispersion des taux de protection effective du secteur manufacturier : 31 % pour le Cameroun en 1975-1976, 62 % en Côte-d'Ivoire en 1970-1972, contre 32 % en Corée du Sud (1978), 40 % au Nigeria (1979), 46 % au Brésil (1980) et 105 % au Ghana (1972) (AGARWALA, 1986, cité par GRELLET, 1986 : 197).

L'agriculture a subi les contrecoups de cette préférence industrielle. Les États ont cherché à accroître leurs prélèvements sur les exportations et ils ont compensé — et au-delà — la baisse de la pression fiscale sur les échanges avec l'extérieur. De 1960 à 1980, à l'exception du coton, la part des prix au producteur dans le prix à l'exportation a constamment diminué dans l'ensemble constitué par les principaux pays producteurs de l'Afrique subsaharienne (HESP, 1985). De l'ordre de 60 à 65 % en 1960, le pourcentage pour le café et le cacao est passé à 40 % environ à la fin des années soixante-dix. Pour le coton, la part s'est élevée de 22 % à 26 % environ dans la même période. Les évolutions par pays sont relativement différenciées. Néanmoins, certaines homogénéités se dégagent. Ainsi pour le cacao, le Cameroun, la Côte-d'Ivoire et le Togo ont connu une évolution régulière à la baisse assez semblable.

Mais il faut souligner que l'essentiel de l'accroissement substantiel des prélèvements « agricoles » de l'État (dans les années soixante-dix) est venu de l'écart grandissant par le haut (c'est-à-dire par l'élévation des cours mondiaux) entre les prix sur les marchés

internationaux et les prix d'achat aux producteurs. L'accroissement des ressources de l'État s'est moins réalisé directement par ponction du paysannat et de l'agriculture que par non-restitution au monde rural de l'intégralité des plus-values (nominales) d'exportation des produits de base.

Ces prélèvements ont permis aux caisses de stabilisation des prix des produits agricoles d'exportation d'accroître leurs interventions économiques. De simples agents de régulation commerciale, elles sont devenues, pendant cette période, des investisseurs institutionnels (ARHIN *et al.*, 1985). Cette politique de transferts intersectoriels ne doit pas être forcément interprétée, ou présentée, comme exclusivement conduite par des gouvernants méprisants à l'égard des paysans et assoiffés d'argent, même si c'est souvent le cas : objectivement ce transfert (la non-restitution de la plus-value au secteur qui la génère) n'est pas exempt d'une certaine rationalité dans une politique de développement. Mais comme les dépenses ont tendance à s'ajuster sur le niveau maximal des recettes, la forte instabilité de cette source de financement a largement contribué à la dégradation des équilibres financiers dans la deuxième moitié des années soixante-dix.

PHASE 2 : EMBALLEMENT DE L'INTERVENTIONNISME ET AFFAIBLISSEMENT DE L'ÉTAT

La période 1975-1980 est considérée à juste titre comme une phase cruciale dans l'évolution des économies francophones au sud du Sahara. Simples erreurs de gestion ou expression des contradictions structurelles des modèles de développement (6), la montée brutale des interventions publiques n'est pas synonyme de renforcement de l'État.

Les dangers de l'abondance financière

De nombreuses analyses ont souligné l'importance des fortes hausses, de 1974 à 1977, des prix des phosphates, du café, du cacao, de l'uranium et de plusieurs autres produits de base, dans l'accélération de l'endettement extérieur et dans l'apparition de besoins d'ajustement :

[...] il est paradoxal de constater qu'un grand nombre des pays exportateurs de ces produits connaissent aujourd'hui des

(6) Pour une présentation des débats et une analyse détaillée des interprétations, voir CONTAMIN et FAURÉ (1990 : 87-112) ainsi que FAURÉ (1988, in DUNN *et al.*, 1988 : 59-73 et 199-201).

difficultés qui viennent en partie de la façon dont ils ont géré leurs gains exceptionnels (BANQUE MONDIALE, 1981 : 87).

L'accroissement des recettes publiques a permis de financer des dépenses intérieures dont le maintien en période de baisse des cours a entraîné le recours à l'endettement extérieur. Ainsi le Togo s'est trouvé aux prises avec des difficultés financières dès 1975 après la chute des cours des phosphates. Au Sénégal, c'est en 1977 qu'a commencé la période des compressions budgétaires après le reflux des prix de l'arachide. Entre 1973-1975 et 1977-1979, la Côte-d'Ivoire a augmenté de 120 % (en valeur réelle) le montant global de ses investissements. Dès 1979, le compte des avoirs extérieurs de la Côte-d'Ivoire, qui n'a pu bénéficier des recettes pétrolières attendues (comme a pu le faire le Cameroun), est devenu négatif. En revanche, le Niger n'avait utilisé en 1979 que 75 % des capitaux accumulés depuis la flambée, en 1975, des prix de l'uranium.

Ce dérapage semble donner du poids à la thèse d'un État fort mais imprévoyant. Certes, on peut observer que des décisions importantes ont été prises au plus haut niveau. Ainsi 17 % des programmes ivoiriens d'investissement étaient destinés à 12 complexes sucriers dont la rentabilité financière était considérée comme douteuse, mais dont la fonction de rééquilibrage régional constituait une justification suffisante pour le pouvoir central. Mais simultanément de nombreuses dépenses publiques ont été le fruit de pressions diverses dont le jeu conduit à relativiser la puissance et l'autonomie de l'État.

L'État sous influences externes et internes

Les importantes augmentations du prix du pétrole à partir de 1973 ont désorganisé les circuits habituels de financement. L'abondance des liquidités internationales en quête d'utilisation a donné naissance à un puissant effet d'offre. Les États, considérés alors comme nécessairement solvables, ont fait l'objet de démarchages systématiques. Cet effet d'offre a été renforcé par un effet de levier qui résultait de l'accroissement de la capacité financière d'emprunt. Il faut souligner que le secteur privé bancaire des pays industrialisés porte une lourde responsabilité dans les erreurs d'appréciation des capacités à long terme d'endettement au Sud. Allaient dans le même sens, tout au long de la décennie soixante-dix, l'offre occidentale d'équipements industriels et agro-industriels à haute technicité (ce fut l'époque des usines et des grands complexes livrés « clefs en main ») ainsi que le développement des pratiques de crédit-fournisseur qui permettaient aux industriels du Nord d'arracher de profitables contrats dans le tiers monde.

Ces phénomènes se sont manifestés dans un climat de forte inflation qui rendait l'endettement encore plus attractif. BRA KANON (1985 : 129), ancien ministre ivoirien de l'agriculture, a estimé que la mise en réserve des recettes exceptionnelles n'était pas nécessairement une bonne solution. En effet « le danger était de se retrouver au bout de quelques années avec une épargne intérieure fortement diminuée en termes constant du seul fait de l'inflation mondiale ». La conjoncture internationale a donc fortement influencé les choix en matière de dépenses publiques. Cette détermination extérieure s'est conjuguée à un émiettement de la puissance publique économique par la multiplication d'entreprises publiques, devenues de véritables États dans l'État.

Depuis les indépendances, les secteurs publics se sont considérablement étendus dans tous les pays de l'Afrique subsaharienne (7). Dès 1968, GAUD (1968 : 407) notait l'accroissement général du nombre des entreprises publiques dans les pays francophones et il soulignait que « le poids relatif de l'État ne paraît pas être fonction du système politico-social adopté ». Le bilan dressé par NELLIS (1986 : 5) montre une assez grande dispersion (8). Le nombre d'entreprises publiques varie de 50, au Cameroun en 1980, à 147, en Côte-d'Ivoire en 1978, et à 188, au Sénégal en 1983.

Les dirigeants des entreprises du secteur public portent une lourde responsabilité dans la montée rapide de l'endettement extérieur de leurs pays respectifs. Peu ou mal contrôlées, avec un accès au crédit facilité par l'aval de l'État, certaines entreprises publiques ont procédé largement à des emprunts directs auprès de bailleurs de fonds étrangers. D'une façon plus générale, les performances très médiocres de ces entreprises sont dues en partie à l'absence de définitions claires de leurs missions, de leurs droits et obligations.

S'agit-il d'un flou entretenu par le pouvoir central pour mieux asseoir son contrôle ? L'exemple de la Côte-d'Ivoire nous apprend que ce flou peut être le signe d'une perte d'influence. En 1979, les sociétés d'État et les établissements publics représentaient 50 % de la dette publique avalisée par l'État (CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT, 1982 : 41). L'importance de cet endettement peut, à première vue, suffire à justifier la restructuration de ce secteur lancée en juin 1980 et présentée communément comme le premier volet des programmes d'ajustement structurel mis en place sous l'influence de la Banque

(7) L'analyse détaillée des entreprises publiques en Afrique dans les années soixante et soixante-dix, révèle à la fois une similitude des problématiques d'ensemble et une très grande diversité des modes d'organisation.

(8) Du fait que les définitions ne sont pas homogènes d'un pays à l'autre, il faut être très prudent à l'égard de ces bilans comparatifs.

mondiale. Cette interprétation est fallacieuse. En réalité la crise du secteur parapublic ivoirien a correspondu à une réduction progressive du contrôle gouvernemental et surtout présidentiel. La grande réforme lancée à partir de juin 1980 doit s'analyser comme une reprise en main du jeu social et politique par le dirigeant ivoirien, et comme un des volets du démantèlement des factions et des clientèles dont le secteur parapublic était l'une des bases financières et personnelles de constitution (CONTAMIN et FAURÉ, 1990 : 215-239).

PHASE 3 : RÉFORMES PARAPUBLIQUES, DÉSENGAGEMENT ET CONSOLIDATION DES ÉTATS

Les programmes d'ajustement structurel mis en place en Afrique subsaharienne par la Banque mondiale en collaboration avec le FMI accordent une place déterminante à la « gestion du secteur public » (AZCARATE, 1985 *in* GUILLAUMONT, 1985 : 233) et plus particulièrement à la restructuration des entreprises publiques et parapubliques. La privatisation de ces entreprises est considérée comme le moyen à la fois d'assainir la situation financière et de générer un nouveau dynamisme économique. Les programmes en cours font apparaître une grande diversité dans les modalités de mise en œuvre et, d'une façon générale, le faible pourcentage de réalisation des projets. Le décalage entre les orientations affichées et les résultats concrets n'a pas échappé aux experts du FMI (1987 : 83).

Les difficultés des privatisations

La cession d'entreprises publiques au secteur privé peut prendre plusieurs formes : la vente totale, la vente partielle (dans le cadre de sociétés d'économie mixte), le bail et le contrat de gestion, qui font que l'État continue à assurer les risques commerciaux des activités (ALIBERT, 1987 : 41-42). La première formule a été peu utilisée. Un bilan dressé en août 1987 (*Marchés tropicaux et méditerranéens*, 1987 : 2209-2210) fait état, plusieurs années après le lancement des réformes, de 4 « projets » de privatisation totale au Bénin, 12 « négociations » de ventes au Cameroun, 20 « programmations » de vente en Côte-d'Ivoire, 4 « débuts de discussion » avec des partenaires privés au Congo. Au Togo, considéré comme un pays exemplaire par sa volonté affichée d'aller vite et loin, 5 entreprises « seront » privatisées et trois « sont à l'étude » pour la privatisation. Il s'agit donc essentiellement de projets ou de réalisations très limitées, les entreprises cédées étant en général de petite taille.

L'une des raisons de la faiblesse de ces ventes est l'insuffisante rentabilité des entreprises qui est due non seulement à une gestion déficiente, mais aussi et peut-être surtout à un environnement défavorable : niveau insuffisant des prix, dimension trop restreinte des marchés, etc. Le désengagement massif de l'État supposerait un assainissement de l'ensemble de l'économie qui permette de restaurer les conditions d'une rentabilité privée, ce qui est précisément l'effet attendu des programmes de privatisation. La conditionnalité réciproque des différentes mesures incite à rechercher des solutions de compromis.

Les formules de privatisation partielle présentent l'avantage d'être plus souples et de laisser à l'État une possibilité de contrôle. Certaines expériences ont été conduites en ce sens. C'est le cas des 4 entreprises du Togo (secteurs de la sidérurgie, des hydrocarbures, du matériel agricole et des produits laitiers) confiées en location à des intérêts privés étrangers et de l'entreprise reprise en *leasing* par un togolais. 9 sociétés camerounaises et 3 entreprises ivoiriennes ont été également laissées aux mains de partenaires privés dans le cadre de contrats de gestion.

Cette « privatisation à la carte » (*Jeune Afrique Économie*, 1987 : 36) suppose une clarification des rapports entre l'État et l'entreprise, dans le cadre notamment de contrats de programme. La réussite de ces contrats (cas de la Sotra, Société des transports de l'agglomération d'Abidjan) suppose que l'État soit suffisamment fort pour mener les expertises nécessaires, négocier des termes raisonnables et tenir ses engagements, conditions rarement réalisées simultanément. L'exemple du secteur hôtelier, où ce type de contrat est ancien, montre les difficultés à satisfaire les deux parties. L'absence de maîtrise par le partenaire privé de certains paramètres qui conditionnent l'activité dans le secteur, l'incite à exiger des bénéfices garantis et à restaurer une logique non concurrentielle.

En l'absence de mouvements substantiels de privatisation, les États ont été invités à poursuivre leurs activités dans le cadre de sociétés d'économie mixte (formule déjà ancienne) ou à opérer eux-mêmes les restructurations nécessaires : fermetures totales ou partielles, transformations, etc. Les informations disponibles à ce sujet semblent faire apparaître de profonds bouleversements. Mais il faut être extrêmement prudent sur la portée réelle des mesures annoncées. Une étude du FMI estimait à 88 le nombre de fermetures ou de liquidations d'entreprises publiques dans 15 pays de l'Afrique subsaharienne entre 1979 et 1984 (NELLIS, 1986 : 45). Ce chiffre est relativement faible compte tenu du nombre total d'entreprises et d'un taux normal de mortalité. De plus, les décisions de liquidation masquent parfois la poursuite d'activité sous des formes différentes et, notamment, la reprise de l'activité par des services administratifs, qui manifeste ainsi un net raffermissement de la présence de l'État.

La logique de l'assainissement et la consolidation de l'État

En Côte-d'Ivoire, sur la quarantaine de sociétés d'État concernées par la réforme de 1980, seules 7 n'ont pas été modifiées et ont conservé leur statut, ce qui peut laisser entendre que les autres entreprises ont été liquidées ou privatisées. La réalité est bien différente. 4 petites sociétés ont été effectivement privatisées. L'une d'entre elles, la BNEC, a été par la suite liquidée. Les 3 autres ont été cédées dans des conditions de sous-estimation des actifs. Peut-on parler dans ce cas d'un net processus de privatisation ? 15 entreprises ont été transformées en établissements publics, ce qui renforce ainsi la présence de l'État. Parmi les 13 entreprises liquidées, plusieurs ont vu leurs actifs confiés directement à des services administratifs ou à des collectivités territoriales. 2 sociétés d'État enfin ont été transformées en sociétés d'économie mixte. La restructuration concomitante des très nombreux établissements publics est allée dans le même sens d'un renforcement de la sphère administrative et du contrôle gouvernemental (9).

Si cette évolution s'inscrit dans une logique politique proprement ivoirienne, elle nous paraît également entrer en cohérence avec les nécessités de l'assainissement financier et elle prend à ce titre une signification générale qui dépasse le cas particulier de ce pays. Les ajustements financiers supposent un renforcement des contrôles exercés sur les entreprises publiques. La liste des verrouillages mis en place pour rendre effectif ce contrôle traduit un changement profond des règles du jeu. La publicité des comptes et leur examen par des autorités administratives ou législatives, la nomination de comptables du Trésor et de contrôleurs budgétaires présents en permanence dans les entreprises mais qui relèvent directement de l'autorité du ministère des finances, les réglementations, qui commencent à être respectées, notamment celles qui sont relatives à l'intangibilité des budgets et aux passations de marchés publics, constituent une panoplie de mesures en rupture radicale avec les habitudes antérieures caractéristiques d'un « État mou ». Certes, les dérogations sont nombreuses et le degré d'application varie suivant les pays. Mais les tendances sont nettes.

Les pays de l'Afrique francophone au sud du Sahara connaissent avec l'ensemble des pays du continent une crise particulièrement sévère qui a progressivement dévoilé la complexité des remises en cause. Considérée d'abord exclusivement sous sa dimension financière, cette

(9) Pour un bilan des privatisations en Côte-d'Ivoire — avec liste nominative — voir CONTAMIN et FAURÉ (1990 : 295-328).

crise a rapidement révélé l'inanité des mesures d'ajustement limitées à une contraction de la demande. La mise en œuvre de politiques structurelles de réactivation de l'offre est apparue comme une condition nécessaire de restauration durable des équilibres financiers. Mais l'idéologie libérale a laissé croire qu'il était possible de moderniser l'appareil productif par défaut : après les excès de son interventionnisme, l'État était « invité » à laisser la place à la toute-puissance bénéfique de la main invisible. C'était faire peu de cas de l'historicité, de la complexité et de la prégnance des modes de régulation qu'il réalisait.

Par-delà des mouvements sans doute nécessaires de libéralisation des économies et de réduction du coût de fonctionnement des services publics, se dessinent de nouveaux besoins et de nouvelles formes d'interventions étatiques. En faire l'analyse, en dégager les déterminants, en mesurer la portée au regard des objectifs d'accroissement de la productivité, de diversification et de recentrage des activités, de mobilisation des capacités de production et de financement, est de la plus haute importance. Les conditions macroéconomiques de restauration de l'appareil de production apparaissent de plus en plus déterminantes. L'État a donc non pas un champ nouveau d'intervention, mais une obligation nouvelle et pressante de tenir son rôle, ou plus exactement ses rôles. Parmi ceux-ci, l'un semble particulièrement important : celui de soutenir et « piloter » la formation d'un pouvoir d'achat susceptible de participer à la dynamisation des marchés. La revalorisation des prix agricoles va dans ce sens, mais elle génère des effets pervers qu'il faut pouvoir réguler. La mise en œuvre d'une politique structurelle de la demande est certainement un défi majeur des prochaines années pour les États africains.

BIBLIOGRAPHIE

- AGARWALA (R.), 1986. « Price distortions and growth in developing countries » in *World Bank Staff Working Paper*, n° 575, cité par GRELLET, 1986 : 197.
- ALIBERT (J.), 1987. « La privatisation des entreprises publiques en Afrique noire francophone » in *Afrique Contemporaine*, n° 143, 3/87.
- AMIRA-AFIRD, 1983. *État des travaux sur les indicateurs de transition*, Paris, 322 p.
- ANDERSON (D.), 1987. « The public revenue and economic policy in african countries » in *World Bank Discussion Papers, Washington*, n° 19.
- ARHIN (K.), HESP (P.) et VAN DER LAAN (L.), 1985. *Marketing boards in Tropical Africa*, Leiden. African Studies Centre, 208 p.
- AZCARATE (L. de), 1985. « Les programmes d'ajustement structurel de la Banque mondiale et la coordination avec le Fonds monétaire international », in GUILLAUMONT, 1985.
- BANQUE MONDIALE, 1981. *Rapport sur le développement dans le monde, 1981*, Washington.
- BANQUE MONDIALE, 1987. *Rapport sur le développement dans le monde, 1987*, Washington.
- BOYER (R.), 1987. *La théorie de la régulation : une analyse critique*, Paris, La Découverte, 142 p.
- BRA KANON (D.), 1985. *Développement ou appauvrissement*, Paris, Economica.
- Bulletin de l'Afrique noire*, 1988. N° 1398, 3 mars.
- CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT, 1982. *Rapport annuel*.
- CONSTANTIN (F.) et COULON (C.), 1979. « Entreprises publiques et changement politique au Mali », in CONSTANTIN (F.) et al.,
- CONSTANTIN (F.) et al., 1979. *Les entreprises publiques en Afrique Noire*, Paris, Pédone.
- CONTAMIN (B.) et FAURÉ (Y.-A.), 1990. *La bataille des entreprises publiques en Côte-d'Ivoire : l'histoire d'un ajustement interne*, Paris, Karthala-Orstom, 1990, 369 p.
- COQUERY-VIDROVITCH (C.), 1983. « Introduction » in *Entreprises et entrepreneurs en Afrique (XIX^e et XX^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, tome I.
- COURADE (G.), 1984. « Des complexes qui coûtent cher. La priorité agro-industrielle dans l'agriculture camerounaise » in *Politique Africaine*, n° 14, juin.
- D'ALMEIDA (D.-F.), 1986. « La privatisation des entreprises publiques en Afrique au sud du Sahara » in *Le Mois en Afrique*, n° 247-248, août-sept.
- DUNN (J.), RATHBONE (R.) et O'BRIEN (D. C.), 1988. *Contemporary West African States*, Cambridge University Press.
- FAURÉ (Y.-A.), 1988. « Côte-d'Ivoire : Analysing a crisis », in DUNN et al., 1988.
- FMI (Fonds monétaire international), 1986. « Supplement on Government Finance » in *International Financial Statistics*, Supplement Séries, n° 11, 164 p.
- FMI (Fonds monétaire international), 1987. *Bulletin du FMI*, 30 mai.
- GAUD (M.), 1968. « Le secteur public en Afrique noire » in *Les Annales de l'Économie Collective*, Liège, n° 3, juillet-sept.
- GBAGBO (L.), 1983. « Les entreprises coloniales en Côte-d'Ivoire à la veille de la Seconde Guerre mondiale » in *Entreprises et entrepreneurs*, tome I.
- GODIN (F.), 1986. *Bénin 1972-1982. La logique de l'État africain*, Paris, L'Harmattan.
- GRELLET (G.), 1986. *Structures et stratégies de développement économique*, Paris, Presses universitaires de France.

- GUILLAUMONT (P., éd.), 1985. *Croissance et ajustement. Les problèmes de l'Afrique de l'Ouest*, Paris, Economica.
- HESP (P.), 1985. *Producer Prices in Tropical Africa. A review of official prices for agricultural products, 1960-1980*, Leiden, African Studies Centre, Research Reports n° 23, 88 p.
- HUGON (Ph.), 1987. « La crise économique à Madagascar » in *Afrique Contemporaine*, n° 144, oct.-nov.-déc. 1987.
- Jeune Afrique Économie*, 1987. N° 98, juin.
- LHÉRITEAU (M.-F.), 1986. *Le Fonds Monétaire International et les pays du Tiers-Monde*, Paris, PUF, 1986.
- Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 1987. « Les privatisations en Afrique subtropicale », n° 2180, 21 Août.
- MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION, 1982. *Évolution de la fiscalité dans 13 pays d'Afrique noire francophone*, série Études et Documents, n° 48, 284 p. + 63 p. (annexes).
- MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION, 1986. *Déséquilibre structurels et programmes d'ajustement en Côte-d'Ivoire*, Paris, Mission d'évaluation, 1986, Annexe II.
- NELLIS (J. R.), 1986. *Public Enterprises in Subsaharan Africa*, Washington, World Bank Discussion Papers, n° 1.
- SORMAN (G.), 1987. *La nouvelle richesse des nations*, Paris, Fayard, 334 p.
- VELLUT (J.-L.), 1983. « Articulations entre entreprises et État : pouvoirs hégémoniques dans le bloc colonial belge (1908-1960) », in *Entreprises et entrepreneurs*, tome II.